



*La réserve aquatique projetée de  
l'estuaire de la rivière Bonaventure*



*Territoire et proposition de cadre de gestion*



Bonaventure, le 20 septembre 2006

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec 

- ♦ Joanne Laberge, chef du Services des aires protégées, Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP)
  - ♦ Francis Boudreau, biologiste de la conservation (DPÉP)
  - ♦ Rodolph Balej, chargé de projets « Bonaventure & Saint-Elzéar » (DPÉP)
  - ♦ André Beaulieu, direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
-

## 1. .... Mise en contexte

## 2. .... Portrait de la réserve aquatique projetée de l'estuaire de la rivière Bonaventure

- ✓ Territoire
- ✓ Intérêt écologique
- ✓ Intérêt social
- ✓ Acteurs et intervenants locaux
- ✓ Historique des consultations
- ✓ Objectifs de la réserve aquatique

## 3. .... Proposition de cadre de protection et de gestion pour la réserve aquatique

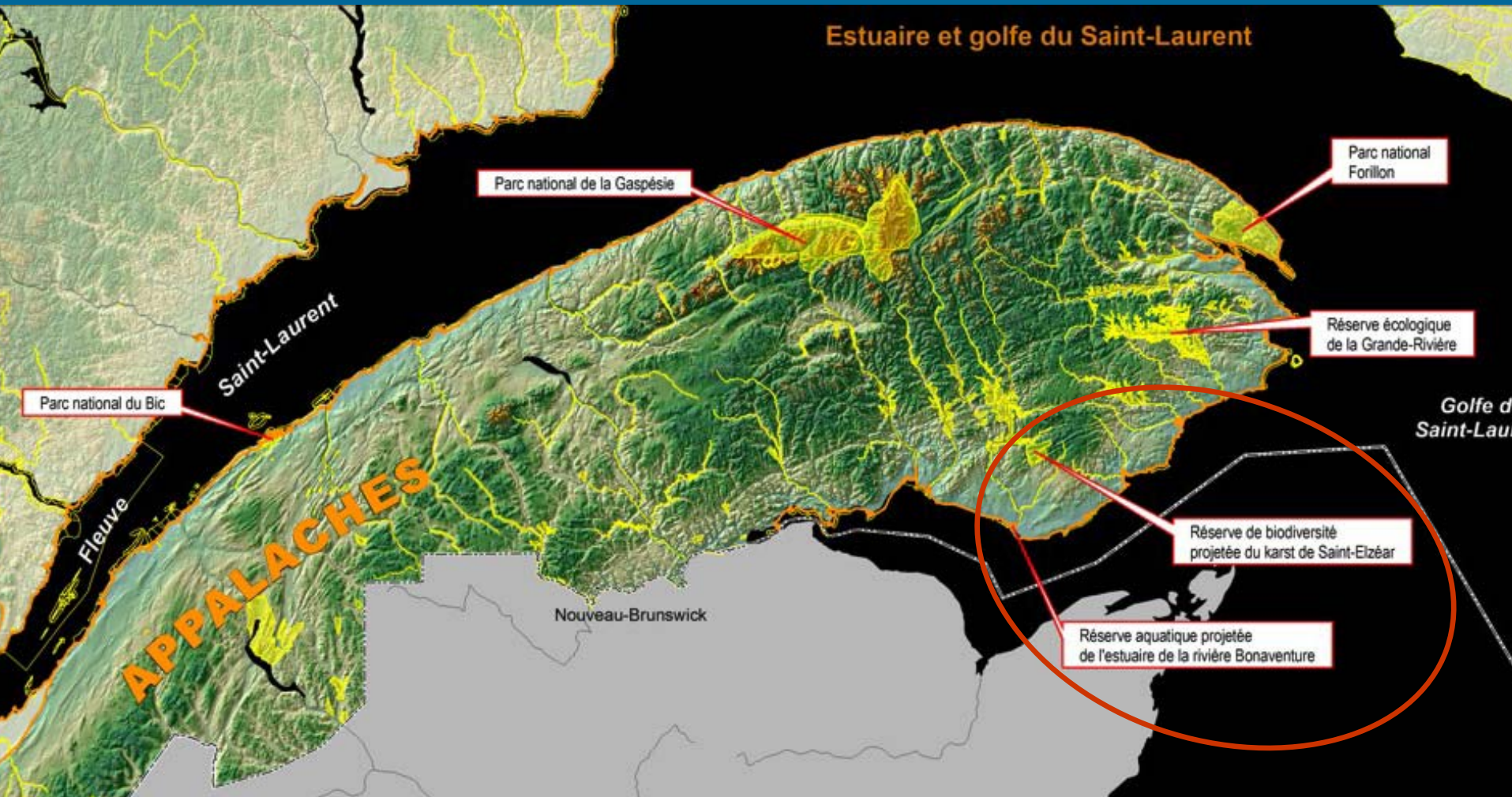


# Mise en contexte



- 1992** **Sommet de la Terre** (Rio de Janeiro) : les aires protégées sont un élément essentiel pour assurer la protection de la biodiversité
- 1999** Le Québec dresse le **bilan de ses aires protégées**
- 2000** Le Québec adopte des **orientations stratégiques pour l'établissement d'un réseau d'aires protégées** :
- ✓ une cible quantitative : protéger 8 % du territoire d'ici 2005;
  - ✓ une cible qualitative : constituer un réseau représentatif de toute la biodiversité du Québec;
  - ✓ une cible sociale : planifier un réseau en tenant compte des impératifs socioéconomiques des communautés.
- 2002** Le Gouvernement adopte la ***Loi sur la conservation du patrimoine naturel***
- 2005** Attribution, par le Gouvernement, du statut de **réserve aquatique projetée à l'estuaire de la rivière Bonaventure** et de **réserve de biodiversité projetée au karst de Saint-Elzéar**

## Situation des 2 projets d'aires protégées



## Définition

**Une aire protégée c'est :**

- ✓ une portion de terre, d'eau douce, saumâtre ou salée, géographiquement délimitée;
- ✓ vouée à la protection de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées;
- ✓ légalement désignée;
- ✓ réglementée et administrée par des moyens efficaces.

Une réserve aquatique est une aire composée principalement d'eau (douce, saumâtre ou salée), constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau et les écosystèmes riverains associés.

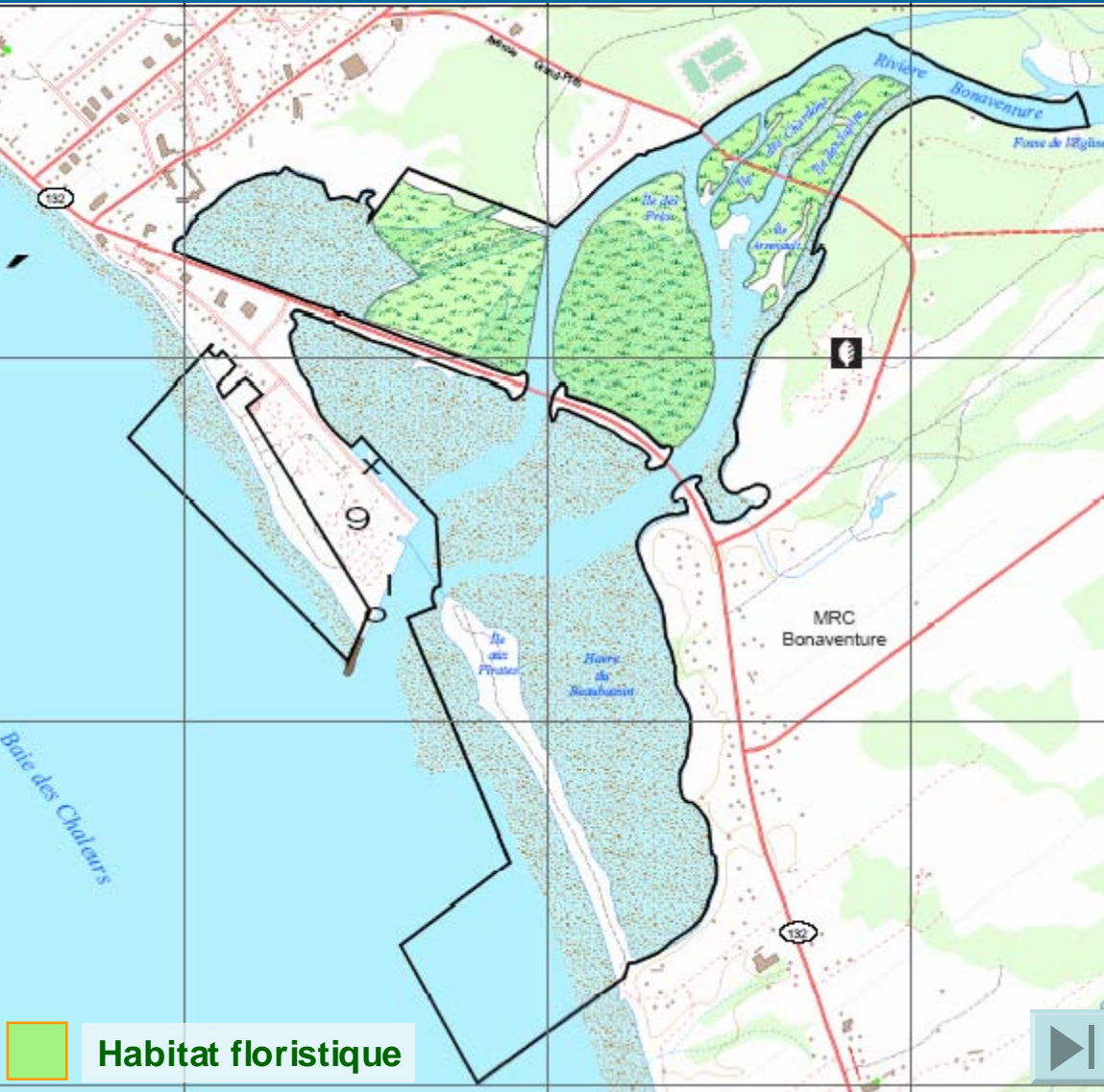




# La réserve aquatique projetée



# Territoire

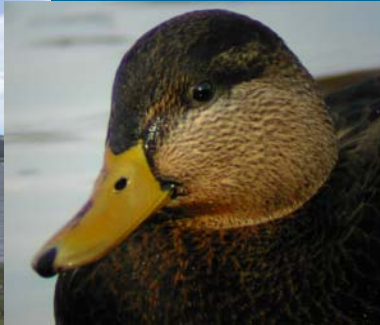


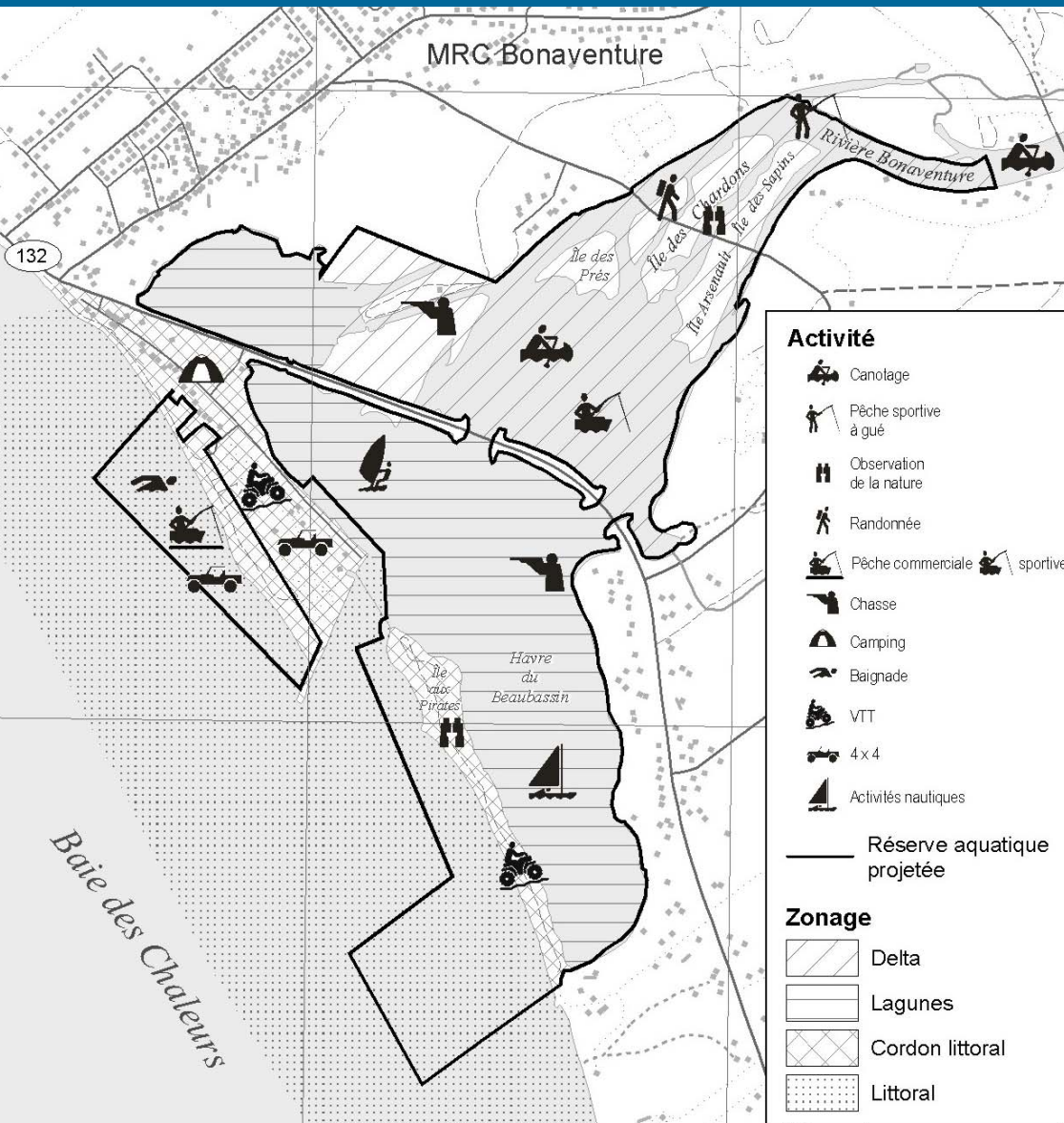
- ✓ Superficie : 2,4 km<sup>2</sup>
- ✓ Propriété privée de Emballages Smurfit-Stone Canada inc. cédée au MENV en 2001 :
  - îles
  - lit de la rivière
  - lagunes
  - cordons littoraux
  - lots de plage et en eau profonde
- ✓ Habitat floristique (LEMV)
- ✓ ACOA (LCMVF)
- ✓ Environnement artificialisé :
  - résidences, camping
  - route 132
  - marina, quai

## Intérêt écologique

### ✓ Intérêt écologique :

- présence, sur les îles, de **plantes menacées ou vulnérables**, rares à l'échelle du Québec, du Canada, voire mondiale :
  - ❖ Gentianopsis élancé variété de Macoun
  - ❖ Aster d'Anticosti
  - ❖ Mulhenbergie de Richardson
  - ❖ Troscart de la Gaspésie
- **halte migratoire d'importance régionale** pour les oiseaux d'eau et de rivage (ACOA);
- **PASL & Stratégies St-Laurent** :
  - ❖ mosaïque de milieux naturels estuariens très productifs;
  - ❖ écosystème représentatif de la Gaspésie et peu fréquent ailleurs au Québec;
- **écosystème estuarien absent** du réseau d'aires protégées.





## ✓ Intérêt social :

- **Études Stratégies Saint-Laurent** : milieu humide côtier au premier rang des priorités de conservation du patrimoine naturel de Gaspésie
- **site récréatif pour les résidents et les touristes** :
  - promenade et détente;
  - observation de la nature;
  - **activités nautiques** (canot, kayak, embarcations à moteur, bateau à voile);
  - baignade;
  - pêche sportive;
  - chasse aux oiseaux d'eau (canards, oies, bernaches. etc.);
- **en périphérie** :
  - camping;
  - motoneige.



# Historique des consultations

**1998-2001**

- Initiation du projet d'habitat floristique (PASL / îles)

**2001-2002**

- Consultation préliminaire sur la vocation du territoire

- Démarches auprès du Centre d'expertise hydrique

- Début du processus de désignation des îles en habitat floristique

**2003-2004**

- Rencontres préliminaires sur le projet de réserve aquatique

- Consultation par lettre du Conseil de bande de Gescapegiag

- Demande d'inscription du projet au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure

**2005**

- Consultation des organismes gouvernementaux, locaux et régionaux et du Conseil de bande des Micmacs de Gescapegiag sur la proposition de plan de mise en réserve

**2006**

- Consultation des organismes gouvernementaux, locaux et régionaux sur la proposition de cadre de protection et de gestion de la réserve aquatique

## Objectifs de la réserve aquatique

### ✓ Objectifs de protection :

- confirmer la protection des plantes menacées et vulnérables et de leurs habitats;
- maintenir l'attractivité du site pour l'avifaune;
- restaurer, si possible, les milieux dégradés;
- réduire l'impact de certaines activités (érosion, piétinement du couvert végétal, déchets, etc.).

### ✓ Objectifs de mise en valeur :

- maintenir la vocation récréative du site en favorisant la réalisation des activités respectueuses de l'environnement;
- impliquer les intervenants locaux dans la gestion.





# Proposition de cadre de conservation et de gestion





Le MDDEP propose de mettre en œuvre, dans les toutes les réserves aquatiques et de biodiversité, une gestion :

➤ **écosystémique**

➤ **régionalisée**

➤ **participative**

N'ENTREZ PAS ! ➤ **cohérente**

➤ **responsable**

➤ **souple**

DO NOT ENTER ! ➤ **minimale**



### ✓ Activités interdites :

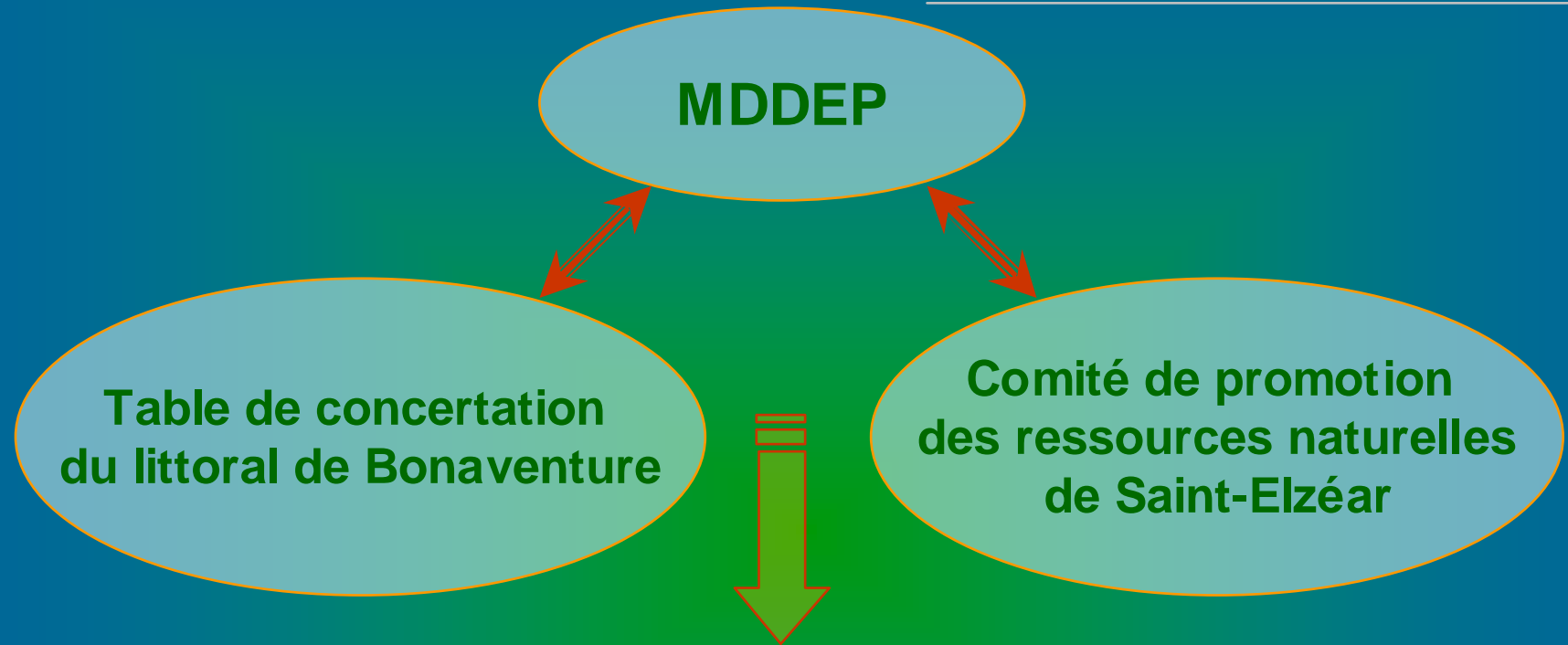
- l'exploitation forestière;
- l'exploitation hydroélectrique;
- l'exploration et l'exploitation minière, gazière et pétrolière;
- l'attribution d'un nouveau droit d'occupation à des fins de villégiature;
- les travaux de terrassement ou de construction.

### ✓ Activités généralement permises ou encadrées :

- la pêche, la chasse et le piégeage;
- la villégiature existante et le récréotourisme
- les activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage, cueillette...)
- la circulation en véhicule motorisé (VTT, motoneige, embarcation...)

	Bonaventure	Saint-Elzéar
<b>Activités permises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ observation de la nature</li> <li>▪ chasse</li> <li>▪ pêche blanche et sportive</li> <li>▪ activités nautiques</li> <li>▪ promenade</li> <li>▪ baignade</li> <li>▪ motoneige</li> <li>▪ feux de grève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ observation de la nature</li> <li>▪ chasse</li> <li>▪ piégeage</li> <li>▪ pêche</li> <li>▪ promenade</li> <li>▪ spéléologie (avec encadrement)</li> <li>▪ véhicule hors route (avec encadrement)</li> </ul>
<b>Activités soumises à autorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ activités scientifiques ou d'éducation avec prélèvement</li> <li>▪ ensemencement</li> <li>▪ création de sentier</li> <li>▪ érection de construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ activités scientifiques ou d'éducation avec prélèvement</li> <li>▪ spéléologie libre</li> <li>▪ création de sentier</li> <li>▪ érection de construction</li> </ul>
<b>Activités interdites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ circulation motorisée (en vertu de la LQE)</li> <li>▪ introduction d'espèces non indigènes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ camping sauvage</li> <li>▪ coupe de bois à des fins domestiques</li> <li>▪ introduction d'espèces non indigènes</li> </ul>

Sujettes à autorisation dans l'habitat floristique



### Plan d'action :

- ✓ prioriser les actions de conservation et de mise en valeur
- ✓ identifier les organismes responsables
- ✓ étudier les projets en regard des objectifs du plan de conservation
- ✓ établir des partenariats avec des intervenants locaux
- ✓ rechercher des sources de financement pour la réalisation des projets

Les propositions du MDDEP visent à :

- ✓ protéger la biodiversité d'un écosystème exceptionnel à l'échelle de la Gaspésie et du Québec;
- ✓ régionaliser la gestion de la réserve aquatique;
- ✓ créer une synergie entre les différents groupes d'intérêt;
- ✓ contribuer à l'émergence d'une vision commune;
- ✓ concilier conservation et mise en valeur.



*À vous la parole!*



*Crédits photographiques : Rodolph Balej & Francis Boudreau*

**RAP estuaire  
de la rivière Bonaventure**

**ACOA ST-Siméon  
de Bonaventure 190902**

**ACOA Bonaventure Ouest**

**ACOA Pointe de Paspébiac 19-07-06**

